



Communiqué de presse du CSFPT
du 23 septembre 2020



Les employeurs territoriaux et les organisations syndicales ont été unanimes pour approuver le vœu proposé par le Président du CSFPT, Philippe Laurent, vœu qui demande la suspension du jour de carence.

En effet, élus et syndicats ont considéré qu'il s'agissait en l'occurrence d'une mesure de santé publique pour protéger les agents ainsi que les personnes accueillies dans les services publics locaux.





CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

23 septembre 2020

Vœu relatif à la suspension du jour de carence durant la crise sanitaire

Unanimes, les employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale demandent la **suspension** du jour de carence durant la période de crise sanitaire liée à la COVID 19.

Les deux collèges du CSFPT souhaitent cette exception pour des raisons de santé publique. C'est donc avant tout dans un souci de préserver les agents asymptomatiques et leurs collègues d'une possible contamination que cette mesure est souhaitée par tous.

Il s'agit aussi de préserver la santé des enfants, des familles et des personnes accueillies dans les différents services des collectivités.

En effet, il apparaît clairement que le jour de carence entraîne des effets sanitaires négatifs dans le contexte actuel.